



RÈGLEMENT 1031-20-2022

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code de la sécurité routière*, la Ville de Bromont a le pouvoir de réglementer la circulation et le stationnement sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite apporter des modifications audit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} août 2022 et que le règlement a également été déposé à cette même séance;

En conséquence, le conseil décrète par le présent règlement ce qui suit, sujet à toutes les approbations requises par la *Loi*, à savoir :

ARTICLE 1. L'**annexe A – Feux de circulation** est annulée et remplacée par l'annexe A jointe au présent règlement afin :

- D'apporter quelques corrections cléricales.

ARTICLE 2. L'**annexe B – Arrêt toutes directions** est annulée et remplacée par l'annexe B jointe au présent règlement afin :

- D'ajouter un **Arrêt toutes directions** sur le boulevard de l'Innovation à l'intersection du boulevard de l'Innovation (anciennement boulevard de Montréal);
- D'apporter quelques corrections cléricales.

ARTICLE 3. L'**annexe C – Arrêts points de tangente** est annulée et remplacée par l'annexe C jointe au présent règlement afin :

- D'ajouter un **Arrêt point de tangente** du côté Ouest du fer à cheval de la rue de Yamaska;
- D'ajouter un **Arrêt point de tangente** du côté Est du fer à cheval de la rue de Yamaska;
- D'ajouter un **Arrêt point de tangente** sur la rue Pierre-Bellefleur, à l'intersection avec la piste cyclable;
- De retirer un **Arrêt point de tangente** à l'intersection du boulevard de l'Innovation et du boulevard de Montréal;
- De modifier un **Arrêt point de tangente** à l'intersection du boulevard de Montréal et route Pierre-Laporte pour boulevard de l'Innovation et route Pierre-Laporte;
- D'apporter quelques corrections cléricales.

Règlements de la Ville de Bromont



ARTICLE 4. L'annexe D – **Sens unique** est annulée et remplacée par l'annexe D jointe au présent règlement afin :

- De retirer un **Sens unique** sur le boulevard de Bromont, entre la rue de Bleury et l'autoroute 10, en direction nord;
- De retirer un **Sens unique** sur le boulevard de Bromont, entre l'autoroute 10 et la rue de Bleury, en direction sud
- De retirer un **Sens unique** sur le boulevard de Montréal, sur les voies d'accès et de sortie de la route Pierre-Laporte, en direction est et ouest;
- D'apporter quelques corrections cléricales.

ARTICLE 5. L'annexe E – **Cédez le passage** est annulée et remplacée par l'annexe E jointe au présent règlement afin :

- D'ajouter un **Cédez le passage** sur le boulevard de l'Aéroport, pour accéder à la route Pierre-Laporte;
- D'ajouter un **Cédez le passage** sur la rue de la Couronne, pour accéder à la rue François-1^{er};
- D'ajouter un **Cédez le passage** sur la rue de la Couronne, pour accéder à la rue Louis XIV, intersection ouest;
- D'ajouter un **Cédez le passage** sur la rue de la Couronne, pour accéder à la rue Louis XIV, intersection est;
- D'ajouter un **Cédez le passage** sur le boulevard de l'Innovation, pour accéder au boulevard de l'Innovation;
- D'ajouter un **Cédez le passage** sur le boulevard de l'Innovation, pour accéder à la route Pierre-Laporte;
- D'ajouter un **Cédez le passage** sur la route Pierre-Laporte, pour accéder au boulevard de l'Aéroport, direction ouest;
- D'ajouter un **Cédez le passage** sur la route Pierre-Laporte, pour accéder au boulevard de l'Innovation;
- D'ajouter des **Cédez le passage** dans le rond-point du chemin Bergeron, du chemin Saxby sud et du boulevard de Bromont;
- De retirer un **Cédez le passage** sur le boulevard de l'Innovation, pour accéder au boulevard de Montréal;
- De retirer deux **Cédez le passage** sur le boulevard de Montréal, pour accéder à la route Pierre-Laporte;
- D'apporter quelques corrections cléricales.

ARTICLE 6. L'annexe F – **Zone scolaire** est annulée et remplacée par l'annexe F jointe au présent règlement afin :

- D'apporter quelques corrections cléricales.

ARTICLE 7. L'annexe G – **Traverses piétonnières** est annulée et remplacée par l'annexe G jointe au présent règlement afin :

- D'ajouter une **Traverses piétonnières** sur le chemin d'Adamsville, entre les rue Gagnon et des Berges;
- D'ajouter une **Traverses piétonnières** sur le chemin d'Adamsville, entre la rue Choinière et le pont;
- D'ajouter une **Traverses piétonnières** sur le chemin d'Adamsville, au coin de la rue Choinière;
- D'ajouter une **Traverses piétonnières** sur le chemin d'Adamsville, devant l'école St-Vincent-Ferrier;
- D'ajouter une **Traverses piétonnières** sur le chemin de Gaspé, à l'intersection avec la rue Pierre-Bellefleur;

Règlements de la Ville de Bromont



- D'ajouter une **Traverses piétonnières** sur la rue de Montréal, à l'intersection avec la rue John-Savage;
- De retirer une **Traverses piétonnières** sur la rue de Gaspé, devant le Centre Équestre;
- D'apporter quelques corrections cléricales.

ARTICLE 8. L'**annexe H – Interdiction de stationner** est annulée et remplacée par l'annexe H jointe au présent règlement afin :

- De modifier l'**Interdiction de stationner** sur le boulevard du Carrefour, pour spécifier qu'il s'applique sur toute la longueur de la rue;
- De modifier l'**Interdiction de stationner** sur le chemin des Diligences, pour spécifier qu'il se trouve entre le cul-de-sac et le 100, chemin des Diligences (plutôt que le bureau de vente), du côté nord;
- D'ajouter un **Interdiction de stationner** sur la rue Champêtre, sur toute sa longueur;
- D'ajouter un **Interdiction de stationner** sur la rue de la Gare, sur toute sa longueur;
- D'ajouter un **Interdiction de stationner** sur la rue du Parc, sur toute sa longueur;
- D'ajouter un **Interdiction de stationner** sur la rue de la Rive-Droite, sur toute sa longueur;
- D'ajouter un **Interdiction de stationner** sur la rue Saint-Martin, sur toute sa longueur;
- D'ajouter un **Interdiction de stationner** sur la rue Luc-Marchessault, entre le #25 et le #11, du côté des adresses civiques impaires;
- D'apporter quelques corrections cléricales.

ARTICLE 9. L'**annexe I – Autres panneaux** est annulée et remplacée par l'annexe I jointe au présent règlement afin :

- D'apporter quelques corrections cléricales.

ARTICLE 10. L'**annexe J – Interdiction de virage à gauche / à droite** est annulée et remplacée par l'annexe J jointe au présent règlement afin :

- D'apporter quelques corrections cléricales.

ARTICLE 11. L'**annexe N – Chaussée désignée** est annulée et remplacée par l'annexe N jointe au présent règlement afin :

- D'ajouter une **Chaussée désignée** sur la rue Gaspé, entre la rue des Amélanchiens et la rue des Lilas;
- D'apporter quelques corrections cléricales.

ARTICLE 12. L'**annexe O – Bande cyclable** est abrogée.

ARTICLE 13. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Règlements de la Ville de Bromont



-
- Annexe « A » - Feux de circulation
 - Annexe « B » - Arrêts toutes directions
 - Annexe « C » - Arrêts points de tangente
 - Annexe « D » - Sens unique
 - Annexe « E » - Cédez le passage
 - Annexe « F » - Zone scolaire
 - Annexe « G » - Traverses piétonnières
 - Annexe « H » - Interdiction de stationner
 - Annexe « I » - Autres panneaux
 - Annexe « J » - Interdiction de virage à gauche / à droite
 - Annexe « N » - Chaussée désignée

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE

Règlements de la Ville de Bromont



ANNEXE A

Feux de circulation



Intersections

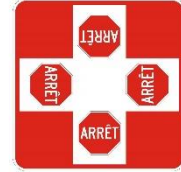
boulevard de	Bromont	voie d'accès sortie 78
boulevard de	Bromont	rue de Saint-Hubert
boulevard de	Bromont	rue Bleury
boulevard de	Bromont	rue Shefford
boulevard de	Bromont	avenue de l'Hôtel-de-Ville
route	Pierre-Laporte	voie d'accès sortie 74
route	Pierre-Laporte	boulevard de l'Aéroport et rue de Soulanges

Règlements de la Ville de Bromont

INITIALES-DU-MAIRE
INITIALES-DU-GREFFIER

ANNEXE B

Arrêt toutes directions



Intersections

rue des	Amélanchiers	rue des Cerisiers
rue du	Bosquet	rue des Hirondelles
rue du	Bourgmestre	rue du Chapelier
boulevard de	Bromont	chemin de Brome et chemin de Matapédia
boulevard de	Bromont	rue Champlain
boulevard de	Bromont	chemin Huntington
rue	Brousseau	chemin Magenta
rue	Champlain	rue de Windsor
rue de	Chateauguay	rue de Bonaventure
rue de	Chateauguay	rue Champlain
rue de	Chateauguay	rue de Wolfe
chemin	Compton	Intersection près du 805-806, chemin Compton
chemin	Compton	rue Shefford
rue des	Fougères	rue des Moulins
chemin de	Gaspé	rue de Chateauguay et rue des Amélanchiers
chemin de	Gaspé	chemin du Lac-Gale
chemin de	Gaspé	rue du Pacifique Est
chemin de	Gaspé	rue Pierre-Bellefleur
rue de	Gatineau	rue de Papineau
boulevard de l'	Innovation	boulevard de l'Innovation
rue	John-Savage	rue de Montréal
chemin	Miltimore	chemin Sanborn
rue	Montcalm	rue de Rouville
rue du	Mont-Gale	rue du Mont-Gale
rue de	Papineau	rue du Saguenay
rue du	Saguenay	rue de Québec
rue	Shefford	rue du Bourgmestre
rue	Shefford	chemin des Carrières et chemin de Granby
rue	Shefford	rue Marcel-R.-Bergeron et rue John-Savage

Règlements de la Ville de Bromont

INITIALES-DU-MAIRE
INITIALES-DU-GREFFIER

ANNEXE C

Arrêts points de tangente



Intersections

chemin d'	Adamsville	devant l'école St-Vincent-Ferrier, intersection nord
chemin d'	Adamsville	devant l'école St-Vincent-Ferrier, intersection sud
boulevard de l'	Aéroport	chemin d'Adamsville
rue d'	Amos	rue de Québec
rue d'	Amos	rue du Saguenay
rue	André	rue Laura
rue	André	chemin de Granby
rue d'	Argenteuil	rue de Gatineau
rue d'	Argenteuil	rue du Saguenay
rue de l'	Artisan	rue de l'Aubergiste
rue de l'	Artisan	rue du Charpentier
rue de l'	Atlantique	rue du Pacifique Est
rue de l'	Atrium	rue de la Rigole
rue de l'	Atrium	rue des Verrières
rue de l'	Aubergiste	rue du Charpentier
rue de l'	Aubergiste	rue du Violoneux
rue des	Aulnes	rue du Mont-Gale
rue des	Azurés	rue de Yamaska
rue de	Bagot	rue de Stanstead
rue	Balthazar	chemin Magenta
rue de	Beauce	rue de Chambly, intersection est
rue de	Beauce	rue de Chambly, intersection ouest
rue de	Beauharnois	chemin de Gaspé
rue de	Bedford	rue Shefford
rue de	Bellechasse	rue Montcalm
rue	Bellevue	rue des Écureuils
chemin	Belval	chemin Paquette
chemin	Belval	chemin Racine
chemin	Bérard	chemin de Granby, intersection est
chemin	Bérard	chemin de Granby, intersection ouest
rue des	Berges	chemin d'Adamsville
rue des	Berges	rue des Berges, intersection est
rue des	Berges	rue des Berges, intersection ouest
rue des	Boisés	rue de Chambly, intersection est
rue des	Boisés	rue de Chambly, intersection ouest
rue des	Bolets	rue des Coprins
rue de	Borduas	rue du Saguenay
rue du	Bosquet	rue des Perdrix
rue de	Boucherville	rue de Québec, intersection nord
rue de	Boucherville	rue de Québec, intersection sud
rue	Bouffard	chemin d'Adamsville
rue	Boulais	chemin d' Adamsville, intersection nord
rue	Boulais	chemin d'Adamsville, intersection sud
rue des	Bouleaux	rue du Mont-Gale
rue du	Bourgmestre	rue des Patriotes
rue du	Bourgmestre	rue du Charpentier
rue	Brousseau	chemin d'Adamsville
rue	Bruce	rue de Beauce
rue	Bruce	rue de Chambly
rue des	Brunelles	route Pierre-Laporte
rue	Buck	rue Dunlavey
rue	Caron	chemin d'Adamsville

Règlements de la Ville de Bromont

INITIALES-DU-MAIRE
INITIALES-DU-GREFFIER

chemin des	Carrières	chemin de Gaspé
rue des	Castors	rue du Chevreuil
rue des	Castors	rue des Mouettes
rue	Catherine-De Médicis	rue de la Couronne
rue des	Cavalières	rue des Skieurs, intersection nord
rue des	Cavalières	rue des Skieurs, intersection sud
rue du	Centaure	chemin Laprairie
rue des	Cèpes	rue des Morilles
rue du	Cercle-des-Cantons	chemin de Gaspé
rue de	Chambly	rue Champlain
rue de	Chambly	rue d'Iberville
rue	Champlain	rue des Pentes
rue de la	Chanterelle	rue Shefford
rue de la	Chanterelle	rue des Morilles
rue du	Chapelier	rue des Patriotes
rue	Chapleau	rue des Deux-Montagnes
rue	Chapleau	rue de Mercier
rue	Charles-X	rue de la Couronne
rue de	Charlevoix	rue Champlain
rue du	Charpentier	rue du Bourgmestre
rue du	Charpentier	rue des Patriotes
rue des	Chênes	rue des Hêtres, intersection nord
rue des	Chênes	rue des Hêtres, intersection sud
rue des	Chênes	rue des Épinettes
rue du	Chevreuil	rue des Perdrix
chemin	Choinière	route Pierre-Laporte
rue	Choinière	chemin d'Adamsville
rue du	Ciel	boulevard de l'Aéroport
rue	Cleary	rue O'Connor
rue de la	Colline	boulevard de Bromont
chemin	Compton	route Pierre-Laporte
rue	Cooley	chemin de Gaspé
rue des	Cormiers	rue des Mélèzes
rue des	Cormiers	rue du Mont-Gale
rue de la	Côte-Est	rue des Deux-Montagnes
rue du	Coteaux	rue du Ruisseau
rue de la	Couronne	chemin Compton, intersection nord
rue de la	Couronne	chemin Compton, intersection sud
rue des	Cyclistes	rue des Golfeuses, intersection est
rue des	Cyclistes	rue des Golfeuses, intersection ouest
rue des	Cyclistes	rue du Faubourg
rue	Darcy	route Pierre-Laporte, intersection nord
rue	Darcy	route Pierre-Laporte, intersection sud
rue des	Deux-Montagnes	chemin Huntington
rue des	Deux-Montagnes	rue des Deux-Montagnes
rue des	Deux-Montagnes	rue de Mercier
rue des	Deux-Montagnes	rue de la Côte-Est
rue du	Diamant	route Pierre-Laporte
rue du	Diapason	route Pierre-Laporte
chemin des	Diligences	chemin de Gaspé
rue	Dion	rue Grégoire
rue	Domingue	rue de la Côte-Est
rue	Dominique	rue André
rue	Dominique	rue Laura
rue	Doonan	rue Dunlavey
rue	Dorchester	rue des Deux-Montagnes
rue	Dorchester	rue Mont-Joie, intersection nord
rue	Dorchester	rue Mont-Joie, intersection sud
rue de	Dorion	rue Champlain
rue de	Dorion	rue de Sherbrooke
rue de	Drummond	rue de Drummond

Règlements de la Ville de Bromont

INITIALES-DU-MAIRE
INITIALES-DU-GREFFIER

rue de	Drummond	rue Montcalm
rue de	Dublin	rue de Shannon
rue	Dunlavey	chemin de Missisquoi, intersection nord
rue	Dunlavey	chemin de Missisquoi, intersection sud
rue	Dunn	chemin de Gaspé
rue des	Écureuils	rue des Perdrix, intersection nord
rue des	Écureuils	rue des Perdrix, intersection sud
rue de l'	Émeraude	rue du Diamant
rue	Enright	rue des Irlandais
rue des	Épinettes	rue des Chênes
rue des	Érables	route Pierre-Laporte
chemin	Farr	chemin de Gaspé
rue du	Faubourg	rue Shefford
rue du	Faubourg	carré des Loyalistes et rue des Cyclistes
rue du	Forgeron	rue des Patriotes, intersection nord
rue du	Forgeron	rue des Patriotes, intersection sud
rue des	Fougères	rue Brousseau
rue	François-1er	rue de la Couronne à l'est
rue	François-1er	rue de la Couronne à l'ouest
rue	Frontenac	chemin de Gaspé
rue	Frontenac	chemin Miltimore
rue	Gagné	rue Grégoire, intersection est
rue	Gagné	rue Grégoire intersection ouest
rue	Gagnon	chemin d'Adamsville
rue de la	Gare	rue Champêtre
rue de la	Gare	rue de la Rive-Droite
rue de	Gatineau	rue des Verchères
rue	George-Adams	près de la génératrice
rue	George-Adams	à l'est du 35, rue George-Adams
rue	George-Adams	à l'ouest du 77, rue George-Adams
rue des	Golfeuses	rue des Cyclistes
rue des	Golfeuses	rue Shefford
chemin de	Granby	route Pierre-Laporte
rue	Grégoire	route 139, intersection est
rue	Grégoire	route 139, intersection ouest
rue	Grégoire	chemin d'Adamsville
rue	Grenon	rue Choinière
rue	Hayes	rue de Lotbinière
rue	Henri-IV	rue de la Couronne
rue des	Hirondelles	rue du Chevreuil
rue	Huguette	rue André
rue	Huguette	rue Maurice
rue de	Hull	rue de Chateauguay
rue de	Hull	rue d'Iberville
rue	Huot	route 139
rue	Huot	chemin d'Adamsville
rue d'	Iberville	rue de Chambly
boulevard de l'	Innovation	boulevard de l'Aéroport
boulevard de l'	Innovation	route Pierre-Laporte
rue des	Irlandais	rue Dunn, intersection nord
rue des	Irlandais	rue Dunn, intersection sud
rue des	Irlandais	rue Frontenac
rue des	Irlandais	chemin de Missisquoi
rue	Jacques-Cartier	rue Shefford
rue	Jeanne-Mance	rue de Louis-Hébert
rue de	Joliette	boulevard de Bromont, intersection est
rue de	Joliette	boulevard de Bromont, intersection ouest
rue de	Joliette	rue de Joliette
rue	Jones	rue de la Côte-Est
chemin du	Lac-Gale	chemin de Gaspé

Règlements de la Ville de Bromont

INITIALES-DU-MAIRE
INITIALES-DU-GREFFIER

rue de	La Mitis	boulevard de Bromont
chemin	Lapointe	chemin de Lotbinière
chemin	Lapointe	rue de Jeanne-Mance
chemin	Laprairie	chemin de Missisquoi, intersection nord
chemin	Laprairie	chemin de Missisquoi, intersection sud
chemin de l'	Assomption	chemin de Lotbinière
rue	Laura	rue André
rue des	Lauriers	chemin du Lac-Gale
rue de	Laval	rue Champlain
rue de	Laviolette	rue Champlain
rue de	Laviolette	rue de Windsor
rue	Lawrence	chemin Huntington
rue	Lawrence	rue Knowlton, intersection nord
rue	Lawrence	rue Knowlton, intersection sud
rue	Legault	boulevard de Bromont
rue de	Lévis	rue Champlain
rue des	Lilas	chemin de Gaspé
rue de	L'Islet	rue des Deux-Montagnes
chemin de	Lotbinière	route 241
rue de	Louis-Hébert	chemin Lapointe
rue	Louis-Philippe 1er	rue de la Couronne
rue	Louis-XIV	rue de la Couronne, intersection est
rue	Louis-XIV	rue de la Couronne, intersection ouest
rue	Luc-Marchessault	rue Marcel-R.-Bergeron, intersection nord
rue	Luc-Marchessault	rue Marcel-R.-Bergeron, intersection sud
rue	Madeleine	rue André
rue	Madeleine	rue Maurice, intersection nord
rue	Madeleine	rue Maurice, intersection sud
rue	Madeleine	rue Huguette
chemin	Magenta	chemin d'Adamsville, intersection est
chemin	Magenta	chemin d'Adamsville, intersection ouest
chemin	Magenta	route 139, intersection est
chemin	Magenta	route 139, intersection ouest
chemin de	Magog	chemin de Gaspé
chemin de	Magog	route Pierre-Laporte
rue des	Maniolas	rue de Yamaska
rue du	Maquignon	rue des Patriotes, intersection nord
rue du	Maquignon	rue des Patriotes, intersection sud
rue	Marcel-R.-Bergeron	chemin Compton
rue	Marie-Victorin	chemin Lapointe
rue	Marisol	chemin de Lotbinière
rue	Martin	chemin d'Adamsville, intersection nord
rue	Martin	chemin d'Adamsville, intersection sud
rue	Martin	rue Huot, intersection nord
rue	Matane	rue de Montmorency
rue	Matane	rue de Sherbrooke
chemin de	Matapédia	chemin de Lotbinière
chemin de	Matapédia	voie ferrée
rue	Maurice	rue André
rue	McMahon	rue O'Connor
rue de	Mégantic	rue de Chambly
rue de	Mégantic	rue d'Iberville
rue des	Mélèzes	rue des Érables
rue des	Mélèzes	route Pierre-Laporte
rue	Mercier	rue des Deux-Montagnes
rue des	Mésanges	rue des Perdrix
rue	Messier	chemin d'Adamsville
rue du	Meunier	rue du Charpentier, intersection nord
rue du	Meunier	rue du Charpentier, intersection sud
chemin	Miltimore	chemin de Gaspé
chemin de	Missisquoi	chemin de Gaspé

Règlements de la Ville de Bromont

INITIALES-DU-MAIRE
INITIALES-DU-GREFFIER

rue du	Mont-Aki	chemin de Gaspé
rue du	Mont-Gale	rue des Hêtres
rue du	Mont-Gale	route Pierre-Laporte
rue	Mont-Joie	rue Dorchester
rue	Montcalm	rue des Deux-Montagnes
rue	Montcalm	rue de Stanstead
rue de	Montmorency	rue de Champlain
rue de	Montmorency	rue de Montmorency
rue de	Montmorency	rue de Sherbrooke
rue de	Montmorency	au coin de l'Auberge Bromont
chemin de	Montréal	chemin d'Adamsville
rue	Montréal	boulevard de Bromont
rue	Montréal	chemin de Gaspé
rue des	Morilles	rue des Coprins
rue des	Mouettes	rue des Perdrix
rue des	Mouettes	rue du Ruisseau
rue	Nelligan	rue des Deux-Montagnes
rue de	Nicolet	rue Champlain
rue de	Nicolet	rue de Charlevoix
rue	O'Connor	rue des Irlandais
rue du	Pacifique Est	chemin des Carrières
rue du	Pacifique Ouest	rue Shefford
rue du	Pacifique Ouest	stationnement du Mont-Oak
rue des	Papillons	rue des Perdrix
rue de	Papineau	rue de Stanstead
rue de	Papineau	boulevard de Bromont
chemin	Paquette	chemin d'Adamsville
rue du	Parc	rue Champêtre
rue du	Parc	rue de la Rive-Droite
rue	Patenaude	chemin Magenta
rue des	Patriotes	chemin Compton
rue des	Patriotes	rue du Maquignon
rue des	Patriotes	rue Shefford
rue des	Pentes	rue Champlain
rue des	Perdrix	rue du Bosquet
rue des	Perdrix	rue Frontenac
rue des	Perdrix	rue Miltimore
chemin	Perreault	chemin d'Adamsville
chemin	Perreault	chemin de Montréal
rue	Pierre-Bellefleur	Intersection de la piste cyclable
rue des	Pins	chemin de Granby
rue des	Plaines	rue des Mélèzes
rue des	Pommiers	rue des Amélanchiens
rue de	Pontiac	rue Champlain
rue de	Pontiac	rue de Sherbrooke
rue des	Prés	rue de la Colline
rue de	Québec	rue du Saguenay, intersection est
rue	Quinlan	chemin du Lac-Gale
chemin	Racine	chemin d'Adamsville
chemin	Racine	route Pierre-Laporte
rue des	Randonneurs	rue des Golfeuses
rue de la	Rigole	rue des Verrières
rue de la	Rivière	route Pierre-Laporte
rue de la	Rive-Droite	boulevard du Carrefour
rue	Roberts	rue de Sheffington
rue de	Roberval	rue de Québec
rue de	Roberval	rue de Papineau
rue du	Rocher	rue Frontenac
rue du	Rocher	rue de l'Horizon
rue	Ronalds	boulevard de l'Aéroport
rue du	Rubis	rue du Diamant

Règlements de la Ville de Bromont

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

rue du	Ruisseau	rue Frontenac
rue du	Ruisseau	rue des Mouettes
chemin	Rumsby	chemin d'Iron Hill
rue du	Saguenay	rue Champlain
rue du	Saguenay	rue des Verchères
rue de	Saint-Bruno	rue du Saguenay
rue de	Saint-Bruno	rue Champlain
rue	Saint-Denis	boulevard de Bromont
rue	Saint-Denis	rue Lafontaine
rue de	Saint-Hubert	rue Lafontaine
rue de	Saint-Lambert	rue du Saguenay, intersection nord
rue de	Saint-Lambert	rue du Saguenay, intersection sud
rue	Saint-Martin	boulevard du Carrefour
rue	Saint-Patrick	rue des Irlandais
rue de	Saint-Rémi	rue de Frontenac
chemin	Salaberry	boulevard de l'Aéroport
rue du	Saphir	rue du Diamant
rue du	Saphir	rue de l'Émeraude
rue de	Shannon	rue des Irlandais
rue de	Sheffington	chemin de Lotbinière
rue	Shefford	route Pierre-Laporte
rue (petite)	Shefford	rue Shefford
rue de	Sherbrooke	boulevard de Bromont
rue de	Sherbrooke	rue de Pontiac
rue de	Sherbrooke	rue de Montmorency
rue des	Skieurs	rue des Golfeuses
rue des	Skieurs	rue des Skieurs, intersection est
rue des	Skieurs	rue des Skieurs, intersection ouest
rue des	Skieurs	rue Shefford
rue	Smith	chemin Coveduck
rue	Soeurs-de-St-Joseph	rue Marcel-R.-Bergeron
rue des	Sorbiers	rue des Amandiers
rue de	Sorel	rue de Québec
rue de	Sorel	rue de Roberval
rue de la	Source	route Pierre-Laporte
rue de	Stanstead	rue Champlain
rue de	Stanstead	chemin Huntington
rue des	Tourterelles	rue des Perdrix
rue	Unifix	boulevard de l'Innovation
rue de	Vaudreuil	boulevard de Bromont
rue de	Verchères	boulevard de Bromont
rue de	Verchères	rue de Papineau
rue de	Verchères	route Pierre-Laporte
rue des	Verrières	rue de la Source
rue du	Violoneux	rue du Bourgmestre
rue du	Violoneux	chemin Compton
rue de	Windsor	rue de Sherbrooke
rue de	Wolfe	rue de Bonaventure
rue de	Yamaska	chemin de Gaspé
rue de	Yamaska	rue de Yamaska, intersection est
rue de	Yamaska	rue de Yamaska, intersection ouest

Règlements de la Ville de Bromont



ANNEXE D

Sens unique



Intersections

route	241	accès boulevard de Bromont, direction nord
boulevard de l'	Aéroport	accès depuis route Pierre-Laporte, direction est
boulevard de l'	Aéroport	accès depuis route Pierre-Laporte, direction ouest
rue du	Bourgmestre	accès et sortie rue des Patriotes, direction est
rue du	Bourgmestre	accès et sortie rue des Patriotes, direction ouest
rue du	Bourgmestre	accès et sortie rue du Charpentier, direction nord
rue du	Bourgmestre	accès et sortie rue du Charpentier, direction sud-ouest
boulevard de	Bromont	entre rue Bleury et autoroute 10, direction nord
boulevard de	Bromont	entre autoroute 10 et rue Bleury, direction sud
boulevard de	Bromont	entre rue de Sherbrooke et rue Joliette, direction est
boulevard de	Bromont	entre rue de Joliette et rue de Sherbrooke, direction ouest
boulevard de	Bromont	sortie du IGA, direction nord
boulevard de	Bromont	accès et sortie autoroute 10, direction est
boulevard de	Bromont	sortie bureau d'information touristique, direction sud
rue	Champlain	rond-point devant stationnement de Bromont, montagne d'expériences
rue de	Drummond	rond-point sud
rue de	Drummond	rond-point nord
rue du	Forgeron	accès rue des Patriotes intersection sud, direction ouest
rue du	Forgeron	accès depuis rue des Patriotes intersection sud, direction est
rue du	Forgeron	accès rue des Patriotes intersection nord, direction nord
rue du	Forgeron	accès depuis rue des Patriotes intersection nord, direction sud
rue	François-1er	rue de la Couronne, direction nord
rue	François-1er	accès depuis la rue de la Couronne, direction nord
rue de la	Gare	entre rue Champêtre et rue de la Rive-Droite, direction sud
rue	George-Adams	dans la boucle seulement
avenue de l'	Hôtel-de-Ville	entre boulevard de Bromont et 90, boulevard de Bromont, direction est
avenue de l'	Hôtel-de-Ville	entre 90, boulevard Bromont et boulevard de Bromont, direction ouest
boulevard de l'	Innovation	accès au boulevard de l'Innovation, direction est
boulevard de l'	Innovation	accès route Pierre-Laporte, direction est
boulevard de l'	Innovation	accès depuis route Pierre-Laporte, direction ouest
rue	Legault	direction sud-est
rue	Louis-XIV	accès rue de la Couronne intersection ouest, direction ouest
rue	Louis-XIV	accès depuis rue de la Couronne intersection ouest, direction est
rue	Louis-XIV	accès rue de la Couronne intersection est, direction est
rue	Louis-XIV	accès depuis rue de la Couronne intersection est, direction ouest
rue	Martin	entre chemin d'Adamsville et rue Huot, direction sud
rue du	Maquignon	accès rue des Patriotes, direction est
rue du	Maquignon	accès depuis la rue des Patriotes, direction ouest
rue des	Patriotes	accès rue du Maquignon, direction sud
rue des	Patriotes	accès depuis la rue du Maquignon, direction nord
rue	Pierre-Bellefleur	direction ouest
rue	Champêtre	direction ouest
rue de la	Rive-Droite	direction est
rue de	Rouville	rond-point
rue	Saint-Martin	direction ouest

Règlements de la Ville de Bromont



ANNEXE E

Cédez le passage



Rues

boulevard de l'	Aéroport	route Pierre-Laporte
boulevard de	Bromont	accès autoroute 10
rue du	Cercle-des-Cantons	rond-point
rue	Champlain	rond-point devant Bromont, montagne d'expériences
rue des	Cormiers	rue du Mont-Gale
rue de la	Couronne	rue François-1 ^{er}
rue de la	Couronne	rue Louis XIV, intersection ouest
rue de la	Couronne	rue Louis XIV, intersection est
rue	François-1^{er}	rue de la Couronne
boulevard de l'	Innovation	boulevard de l'Innovation
boulevard de l'	Innovation	route Pierre-Laporte
rue	Louis XIV	rue de la Couronne, intersection ouest
rue	Louis XIV	rue de la Couronne, intersection est
rue des	Moulins	rue des Berges
route	Pierre-Laporte	boulevard de l'Aéroport, direction ouest
route	Pierre-Laporte	boulevard de l'Innovation
	Rond-Point	sortie autoroute 10
	Rond-Point	chemin Bergeron, chemin Saxby sud et boulevard de Bromont
rue	Shefford	boulevard de Bromont, direction nord

Règlements de la Ville de Bromont



ANNEXE F

Zone scolaire

Rues



chemin d'	Adamsville	entre rue Caron et chemin Magenta
rue	Brousseau	près du chemin d'Adamsville
chemin de	Gaspé	entre voie ferrée et rue Shefford
rue	Pierre-Bellefleur	entre terrain de soccer et chemin de Gaspé

ANNEXE G

Traverses piétonnières

Près de ou entre...



chemin d'	Adamsville	entre rue Caron et rue Brousseau
chemin d'	Adamsville	entre rue Gagnon et rue des Berges
chemin d'	Adamsville	entre pont et rue Choinière
chemin d'	Adamsville	coin rue Choinière
rue du	Bourgmestre	près rue Shefford
boulevard de	Bromont	face rue de Vaudreuil
boulevard de	Bromont	entre rue de Montréal et voie ferrée
boulevard de	Bromont	coin rue de Papineau et rue de Joliette
rue	Brousseau	près chemin d'Adamsville
rue	Brousseau	près chemin Magenta
rue	Brousseau	devant l'école St-Vincent-Ferrier
boulevard du	Carrefour	coin rue Saint-Martin
rue des	Carrières	devant le parc à chien
rue du	Cercle-des-Cantons	près du rond-point
rue	Champêtre	entre rue de la Gare et rue du Parc
rue	Champlain	près carrefour giratoire
rue	Champlain	près rue Nicolet
rue	Champlain	entre le stationnement P1 et P2 de Bromont, montagne d'expériences
rue de	Chateauguay	coin rue de Hull
rue de	Charlevoix	près rue Nicolet
rue	Choinière	près chemin d'Adamsville
chemin	Compton	près rue du Violoneux
rue des	Deux-Montagnes	près kiosque postal
chemin de	Gaspé	près du 50, chemin de Gaspé
chemin de	Gaspé	rue Pierre-Bellefleur
rue d'	Iberville	près rue de Hull
rue des	Irlandais	au nord de la rue Dunn
rue des	Irlandais	devant rue O'Connor
rue	John-Savage	devant l'aréna
rue de	Missisquoi	près chemin de Gaspé
rue de	Montréal	près boulevard de Bromont

Règlements de la Ville de Bromont



rue de	Montréal	Intersection rue John-Savage
rue	Pierre-Bellefleur	face à l'entrée de l'école
rue	Pierre-Bellefleur	devant l'entrée de la bibliothèque
rue	Shefford	entre chemin Compton et rue John-Savage
rue	Shefford	devant rue des Patriotes

Règlements de la Ville de Bromont



ANNEXE H

Interdiction de stationner



Rues

rue	Adamsville	entre débarcadère et rue Brousseau côté ouest
rue	Adamsville	entre 7h30 et 16h00, au débarcadère de l'école St-Vincent-Ferrier
rue	Adamsville	stationnement du débarcadère, maximum 5 minutes, devant le 127, rue d'Adamsville
rue	Adamsville	entre 127, rue d'Adamsville et rue Brousseau
rue de	Bagot	entre rue Stanstead et rond-point, côté nord-est
rue de	Bagot	dans le rond-point
rue	Bleury	22 m à partir du coin du boulevard de Bromont, côté sud
rue du	Bosquet	dans cul-de-sac sur rue du Bosquet, sur les deux côtés
rue du	Bosquet	à partir d'une distance de 10 m lin. de l'entrée charretière du 4, rue du Bosquet jusqu'au cul-de-sac, côté est
boulevard de	Bromont	entre rue Shefford et rue Papineau, sur les deux côtés
rue	Brousseau	sur une distance de 5 m lin. de chaque côté de la traverse piétonnière, sur les deux côtés
rue	Buck	entre rue Dunlavey et cul-de-sac, sur les deux côtés
boulevard du	Carrefour	toute sa longueur
chemin des	Carrières	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, sur les deux côtés
chemin des	Carrières	entre parc à chien et voie ferrée, sur les deux côtés
rue	Champêtre	sur toute sa longueur
rue	Champlain	entre Château Bromont et rue de Lévis, sur les deux côtés
rue	Champlain	15 m lin. de chaque côté de l'intersection avec rue de Laviolette, côté ouest
rue de	Charlevoix	entre rue Nicolet et fin du cul-de-sac, côté est
rue de	Charlevoix	entre rue Nicolet et rue Champlain, du 15 décembre au 15 mars, côté est
rue de	Charlevoix	10 m lin. de chaque côté du chemin d'accès, côté ouest
rue de	Châteauguay	entre chemin de Gaspé et rue Champlain, sur les deux côtés
rue des	Chênes	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, sur les deux côtés
rue des	Chênes	entre 75, rue des Chênes et cul-de-sac, côté est
rue	Cleary	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, côté sud
chemin	Compton	entre 100, chemin Compton et rue Shefford, sur les deux côtés

Règlements de la Ville de Bromont



rue de la	Côte-Est	dans cul-de-sac
rue des	Cyclistes	entre 348, rue des Cyclistes et rue du Faubourg, sur les deux côtés
chemin des	Diligences	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, côté nord
chemin des	Diligences	entre chemin de Gaspé et cul-de-sac, côté sud
chemin des	Diligences	entre cul-de-sac et le 100, chemin des Diligences, côté nord
rue	Domingue	dans cul-de-sac
rue des	Deux-Montagnes	à l'ouest de l'intersection de la rue Chapleau, adresses impaires
rue des	Deux-Montagnes	à l'ouest de l'intersection de la rue Chapleau du 15 décembre au 15 mars, sauf les détenteurs de vignettes valides hors des opérations de déneigement, adresses paires
rue	Doonan	dans cul-de-sac
rue	Dorchester	sur une distance de 100 m lin. de chaque côté de l'accès à Bromont, montagne d'expériences situé entre les adresses 201 et 205, rue Dorchester, côté nord
rue	Dorchester	entre rue des Deux-Montagnes et rue Mont-Joie, côté sud
rue	Dorion	entre rue Champlain et 243, rue de Dorion, côté sud
rue de	Drummond	entre rue Montcalm et rond-point, sur les deux côtés
rue de	Dublin	sur 100 m lin. au nord de l'intersection avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, sur les deux côtés
rue de	Dublin	dans cul-de-sac
rue	Dunlavey	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, côté nord
rue	Dunlavey	entre 740, rue Dunlavey et cul-de-sac, côté sud
rue	Dunn	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, sur les deux côtés
rue	Enright	dans cul-de-sac
rue des	Érables	dans cul-de-sac
rue du	Faubourg	entre rue Shefford et carré des Loyalistes, sur les deux côtés
rue du	Faubourg	entre carré des Loyalistes et cul-de-sac, sur les deux côtés
rue	Frontenac	entre chemin de Gaspé et rue du Rocher, sur les deux côtés
rue	Gagnon	entre chemin d'Adamsville et cul-de-sac, côté nord
rue de la	Gare	sur toute sa longueur
chemin de	Gaspé	entre rue Shefford et voie ferrée, côté ouest
chemin de	Gaspé	devant centre équestre jusqu'au chemin du Lac-Gale, sur les deux côtés
chemin de	Gaspé	à 110 m lin. de la rue Shefford sur une distance de 50 m lin., côté est
chemin de	Gaspé	à 15 m lin. au sud de l'entrée nord du débarcadère des autobus sur 50 m lin., zone débarcadère, 10 minutes, du lundi au vendredi, entre 7h00 et 18h00, de septembre à juin, côté est

Règlements de la Ville de Bromont



chemin de	Gaspé	entre rue Pierre-Bellefleur et rue de Montréal, côté est
chemin	Huntington	entre rue des Deux-Montagnes et la limite municipale, côté ouest
chemin	Huntington	sur une distance de 5 m lin. de chaque côté des entrées charretières des adresses 475, 501, 515, côté est
chemin	Huntington	entre la limite municipale et rue des Deux-Montagnes lorsque les panneaux sont visibles, côté est
rue des	Irlandais	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, sur les deux côtés
rue des	Irlandais	entre chemin de Missisquoi et rue Saint-Patrick, du 15 décembre au 15 mars, côté nord
rue	Jacques-Cartier	entre rue Shefford et cul-de-sac, sur les deux côtés
rue	John-Savage	entre rue de Montréal et 35, rue John-Savage, côté est
rue	John-Savage	devant l'aréna : stationnement maximum 10 minutes, côté ouest
rue	John-Savage	entre rue Shefford et aréna, côté ouest
rue	Jones	dans cul-de-sac
rue	Knowlton	sur 100 m lin. à l'est de l'intersection nord avec le sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, côté nord
rue	Knowlton	entre rue Lawrence et le cul-de-sac, côté sud
rue	Knowlton	dans cul-de-sac
chemin du	Lac-Gale	entre chemin de Gaspé et rue des Lauriers, sur les deux côtés
chemin du	Lac-Gale	entre rue Quinlan et chemin de Gaspé, côté ouest
chemin du	Lac-Gale	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 19h00 et 6h00, sur les deux côtés
rue	Lafontaine	entre rue Bleury et rue de Saint-Hubert, côté est
rue	Lafontaine	entre rue Saint-Denis et rue Bleury, côté ouest
rue de	La Mitis	sur 100 m lin. de chaque côté de l'accès au stationnement pour le sentier Vanille, entre 21h00 et 6h00
rue de	La Mitis	dans le stationnement donnant accès au sentier Vanille, entre 21h00 et 6h00
rue des	Lauriers	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, sur les deux côtés
rue de	Lévis	entre rue Champlain et cul-de-sac, sur les deux côtés
rue des	Lilas	entre 10, rue des Lilas et 258, rue des Amélanchiers, sur les deux côtés
carré des	Loyalistes	entre rue du Faubourg et 8, carré des Loyalistes sur une distance de ± 30 m lin., côté adresses paires
carré des	Loyalistes	entre 44, carré des Loyalistes et la fin de la première courbe, côté adresses paires
carré des	Loyalistes	entre 70, carré des Loyalistes et 80, carré des Loyalistes, côté adresses paires

Règlements de la Ville de Bromont



carré des	Loyalistes	sur toute sa longueur, côté adresses impaires
rue	Luc-Marchessault	sur toute sa longueur, côté nord-est
rue	Luc-Marchessault	Entre le #25 et le #11, côté adresses impaires
rue	Marcel-R.-Bergeron	à 80 m lin. depuis la rue des Sœurs-de-Saint-Joseph, sur une distance de \pm 60 m lin. Le stationnement est ensuite autorisé sur une distance de \pm 60 m lin. puis à nouveau interdit sur une distance de \pm 90 m lin., côté adresses impaires
rue	Marcel-R.-Bergeron	entre rue Shefford et l'entrée la plus au nord de la rue Luc-Marchessault, côté adresses paires
chemin de	Matapédia	entre voie ferrée et le pont, sur les deux côtés
rue	McMahon	dans cul-de-sac
rue de	Mercier	entre rue Chapeau et cul-de-sac, côté ouest
chemin de	Missisquoi	sur 100 m lin. avant l'intersection du sentier M30 et sur 270 m lin. après l'intersection du sentier M30, côté nord
chemin de	Missisquoi	sur 100 m lin. de chaque côté de l'intersection du sentier M30, entre 21h00 et 6h00, côté sud
chemin de	Missisquoi	sur 100 m lin. de chaque côté de l'intersection du sentier la Divine, sur les deux côtés
chemin de	Missisquoi	près cul-de-sac après rue des Irlandais, sur les deux côtés
chemin de	Missisquoi	depuis l'entrée du 240, chemin de Missisquoi jusqu'à 100 m lin. avant l'accès au sentier M30, entre le 15 décembre et le 15 mars, côté nord
rue	Mont-Joie	entre la rue Dorchester et Dorchester, sur toute sa longueur
rue	Montcalm	sur une distance de 100 m lin. de chaque côté de l'accès à Bromont, montagne d'expériences situé entre les adresses 157 et 159, sur les deux côtés
rue de	Montmorency	entre rue de Sherbrooke et rue Champlain, côté sud
rue de	Montréal	près boulevard de Bromont, côté nord
rue de	Montréal	entre boulevard de Bromont et rue John-Savage, côté sud
rue de	Nicolet	lot 3 163 755
rue	O'Connor	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, sur les deux côtés
rue	O'Connor	entre rue Cleary et cul-de-sac, côté est
rue	O'Connor	à partir de 90 m lin. de l'intersection de la rue des Irlandais se terminant à la jonction du sentier C6, sur le côté ouest
rue	O'Connor	entre stationnement Bromont, montagne d'expériences et cul-de-sac, côté ouest
rue du	Parc	sur toute sa longueur
rue des	Patriotes	kiosque postal près rue du Bourgmestre, côté ouest
rue des	Patriotes	entre parc des Patriotes et 115, rue des Patriotes, côté ouest
rue des	Pentes	entre rue Champlain et cul-de-sac, côté nord

Règlements de la Ville de Bromont



rue des	Pentes	débarcadère 15 minutes, entre débarcadère de Bromont, montagne d'expériences et cul-de-sac, côté sud
rue des	Pentes	entre rue Champlain et débarcadère de Bromont, montagne d'expériences, côté sud
rue	Pierre-Bellefleur	entre terrain de soccer du Campus Germain-Désourdy et bibliothèque : maximum 5 minutes, côté nord
rue	Pierre-Bellefleur	devant entrée principale de l'école de la Chantignole : 15 minutes, côté nord
rue	Pierre-Bellefleur	devant l'école de la Chantignole : handicapé, côté nord
rue	Pierre-Bellefleur	zone débarcadère devant l'école : stationnement 5 minutes, côté nord
rue	Pierre-Bellefleur	devant la bibliothèque : stationnement réservé à la bibliothèque, côté nord
rue de	Pontiac	entre rue de Sherbrooke et 80, rue de Pontiac, sur les deux côtés
rue	Saint-Denis	face au 1 rue St-Denis : entre le 15 décembre et le 15 mars, côté nord
rue	Saint-Martin	près boulevard de Bromont : interdiction de stationner dans les rues
rue des	Randonneurs	à partir du 1159, rue des Randonneurs, sur une distance de 125 m lin., du lundi au vendredi entre 6h00 et 9h00, sur les deux côtés
rue de la	Rive-Droite	sur toute sa longueur
rue de	Rouville	entre rue, Montcalm et 113, rue de Rouville, sur les deux côtés
rue du	Rubis	entre intersection rue du Diamant et cul-de-sac, côté est
rue du	Rubis	dans rond-point
rue	Saint-Martin	sur toute sa longueur
rue	Saint-Rémis	entre rue, Frontenac et 7, rue Saint-Rémi
chemin	Saxby Sud	entre rond-point et piste cyclable Estriade, côté est
rue de	Shannon	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, sur les deux côtés
rue de	Shannon	dans cul-de-sac
rue	Shefford	entre boulevard de Bromont et rue Legault, côté sud
rue	Shefford	entre rue Legault et rue John-Savage : 2 heures maximum, côté sud
rue	Shefford	entre boulevard de Bromont et le chemin de Granby, côté nord
rue	Shefford	entre rue John-Savage et 871, rue Shefford : 2 heures maximum, entre 9h00 et 18h00, côté sud
rue	Shefford	entre rue John-Savage et chemin de Gaspé : stationnement maximum 20 minutes dans les zones de cueillettes-débarcadères identifiées comme telles, côté sud
rue de	Sherbrooke	entre rue Matane et rue de Pontiac, sur les deux côtés
rue de	Sherbrooke	entre rue de Pontiac et rue de Montmorency, côté est

Règlements de la Ville de Bromont



rue de	Sherbrooke	entre rue Windsor et rue de Dorion, côté ouest
rue des	Sœurs-de-Saint-Joseph	sur toute sa longueur le lundi et le mercredi entre 6h00 et 8h00, sur les deux côtés
rue de	Stanstead	entre rue Champlain et rue de Bagot, sur les deux côtés
Stationnement Hôtel-de-Ville		stationnement réservé aux employés municipaux (cases situées à l'ouest du stationnement) du lundi au vendredi entre 6h00 et 18h00
rue du	Violoneux	entre chemin Compton et rue de l'Aubergiste : du 15 décembre au 15 mars, côté nord
rue du	Violoneux	entre 871, rue du Violoneux et chemin Compton : du 15 mars au 15 décembre, côté sud
rue de	Windsor	entre l'accès du parc Windsor et rue de Laviolette, côté nord

Règlements de la Ville de Bromont



ANNEXE I

Autres panneaux



Rues

boulevard de	Bromont	coin boulevard de Bromont et rue Bleury. Interdiction virage à droite lumière rouge
boulevard de	Bromont	coin boulevard de Bromont et accès à l'autoroute 10. Interdiction d'opérer un demi-tour
boulevard de	Bromont	coin boulevard de Bromont et rue de Saint-Hubert, coin sud. Interdiction d'opérer un demi-tour
boulevard de	Bromont	coin boulevard de Bromont et rue de Saint-Hubert, coin nord. Interdiction d'opérer un demi-tour
rue de	Charlevoix	entrée interdite excepté véhicule autorisé

Règlements de la Ville de Bromont



ANNEXE J

Interdiction de virage à gauche / à droite



Rues

boulevard de	Bromont	sortie du IGA, à gauche
boulevard de	Bromont	intersection rue Saint-Martin, à droite
rue du	Faubourg	carré des Loyalistes, à gauche

Règlements de la Ville de Bromont



ANNEXE N

Chaussée désignée

Rues



chemin d'	Adamsville	entre boulevard de l'Aéroport et chemin Paquette, dans les deux directions
rue	Gaspé	entre rue des Amélanchiers et rue des Lilas
chemin de	Lotbinière	entre route 241 et rue Hayes, dans les deux directions
rue	Shefford	entre rue John-Savage et chemin de Gaspé, dans les deux directions



CERTIFICAT DU RÈGLEMENT 1031-20-2022
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA
CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

Avis de motion et dépôt : 1^{er} août 2022

Adoption du règlement : 6 septembre 2022

Avis public : 2022

Entrée en vigueur : 2022

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

ÈVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE